

**CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Extrait de procès-verbal de la séance  
du 3 février 2016

Présidence de M. Laurent Beauverd

Conseillers présents : 81

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité  
après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet
- objet,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 795'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux claires entre l'avenue de Peyrolaz et la rue Saint-Domingue;
2. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de CHF 795'000.00 au fonds N° 9280.02 " Epuración des eaux et collecteurs d'égouts ".

Résultat de la votation : Les conclusions du préavis sont acceptées à une grande majorité, avec 0 avis contraire et 1 abstention.

---

Ainsi délibéré en séance du 3 février 2016.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Laurent Beauverd

Tatyana Laffely Jaquet